ANNEXE

PREP'AVOCAT

PROCEDURE CIVILE

L'attention des étudiants est portée sur les nombreux changements / réformes, en matière de procédure civile.

A cet effet, sont joints:

- Le fascicule n°1 rendu par l'association nationale des spécialistes en procédure d'appel et relatif à la déclaration d'appel : procédure avec représentation obligatoire (fiche n°1).
- Le fascicule n°2 rendu par l'association nationale des spécialistes en procédure d'appel et relatif aux conclusions (fiche n°2).
- Le fascicule n°3 rendu par l'association nationale des spécialistes en procédure d'appel et relatif à la procédure à bref délai des articles 906 et suivants du CPC (fiche n°3).
- Le fascicule n°4 rendu par l'association nationale des spécialistes en procédure d'appel et relatif aux délais en circuit ordinaire (fiche n°4).

Les fiches explicitent les nombreux et principaux changements en matière de procédure civile en ce qui concerne la procédure d'appel.

Sont également mises en lumière les différences (avant/après réforme).

En outre est joint le Décret MAGICOBUS N°1 avec l'ensemble des précisions quant aux apports du DECRET.

Prépa Droit Juris' Perform



ANNEXE

Pour mémoire, le décret porte notamment sur l'audience de règlement amiable (ARA) - l'assouplissement du régime des fins de non-recevoir – le circuit procédural de l'intermédiation financière des pensions alimentaires - outre des mesures de simplification.

Bonnes révisions.